

Ecrit par le 6 février 2026

Réouverture partielle de la route vers le sommet du Mont Ventoux



Fermée depuis novembre dernier, la RD974, qui mène au sommet du Mont-Ventoux, sera de nouveau accessible côté Sud (depuis Bédoin ou depuis Sault par la RD164) dès ce jeudi 17 avril.

Chaque hiver, la route qui mène au sommet du Géant de Provence est interdite à la circulation pour des raisons de sécurité. Le sommet sera à nouveau accessible aux véhicules dans la journée du jeudi 17 avril depuis Bédoin et via le Chalet Reynard par la RD974 ou depuis Sault par la RD164.

La RD974 côté Nord par Malaucène, après la station du Mont Serein, quant à elle, restera fermée jusqu'à la mi-mai. Une date plus précise sera donnée au moment venu, en fonction de l'évolution des conditions météorologiques.

Ecrit par le 6 février 2026

Réouverture complète de la route vers le sommet du Mont Ventoux



Alors que la RD974 versant Sud, menant au sommet du Mont Ventoux, c'est-à-dire par Bédoin, est ouverte aux automobilistes depuis le 7 avril dernier, la route côté Nord, quant à elle, est restée fermée plus longtemps que prévu en raisons des conditions météorologiques.

Mais ce vendredi 17 mai, la route sera de nouveau accessible des deux côtés dans l'après-midi. Il sera

Ecrit par le 6 février 2026

alors possible d'accéder au sommet du Géant de Provence par Bédoin (versant Sud), mais aussi par Malaucène (versant Nord), et ce, jusqu'à l'automne prochain.

La route vers le sommet du Ventoux côté Sud temporairement fermée à cause de la neige



En raison de la neige qui est tombée sur le Mont Ventoux et du verglas, les agents du Département de Vaucluse ont dû fermer temporairement la RD974 du côté Sud afin de travailler librement et de

Ecrit par le 6 février 2026

permettre aux visiteurs de circuler en toute sécurité.

La route, qui est fermée depuis ce matin (le vendredi 3 mai) devrait rouvrir en début d'après-midi.



©Département de Vaucluse

Ecrit par le 6 février 2026

La route du Ventoux qui mène au sommet de nouveau accessible



Fermée comme chaque année en raison des mesures de sécurité et des conditions météorologiques qui deviennent difficiles sur le Ventoux en hiver, la route du versant sud, la RD974 qui mène au sommet du Géant de Provence, rouvre ce vendredi 12 avril.

Cet axe qui traverse la ville de Bédoin et qui mène jusqu'au Chalet Reynard, point de repère essentiel pour les touristes avant d'accéder au sommet, sera de nouveau accessible aux véhicules. Une réouverture rendue possible grâce au travail des agents du centre routier départemental de Carpentras qui ont effectué un travail important de sécurité sur le site ainsi qu'un nettoyage de la zone après un hiver particulièrement froid et enneigé.

Côté Nord par Malaucène, après la station du Mont Serein, la RD974 restera fermée jusqu'à la mi-mai. La

Ecrit par le 6 février 2026

date de réouverture de la route sera fixée en fonction de l'évolution des conditions météorologiques, plus rudes que sur le versant Sud.

Fermeture hivernale de la route du Mont Ventoux



Comme chaque année au mois de novembre, le Département de Vaucluse procède à la fermeture de la RD974, qui mène au sommet du Mont Ventoux. À partir du lundi 13 novembre à 7h30, la route sera donc fermée à partir de la station du Mont Serein pour le versant Nord et du Chalet Reynard pour le versant Sud.

Ecrit par le 6 février 2026

Il est possible que la route soit fermée plus tôt pour le versant Nord en fonction des conditions météorologiques, car il est plus fortement exposé aux intempéries hivernales. Ainsi, la route du versant Sud devrait rouvrir en avril 2024, et celle du versant Nord en mai 2024. Les stations du Mont Serein et du Chalet Reynard, quant à elles, restent accessibles aux véhicules.

Jusqu'à la réouverture de la RD974 au printemps prochain, tous les véhicules devront être équipés de chaînes antidérapantes ou de pneus spéciaux homologués et conformes à la législation en vigueur sur l'emploi des dispositions antidérapant et anti-patinant, s'ils circulent sur :

- la RD 974 côté Sud entre le lieu-dit 'Saint-Estève' à Bédoin et la barrière du lieu-dit 'La Grave'
 - la RD 974 côté Nord entre le lieu-dit 'Le Groseau' à Malaucène et la barrière du Mont Serein
 - la RD 164, route de Sault au Chalet Reynard, entre le lieu-dit 'La Reynarde' à Aurel et le carrefour RD 164 / RD 974 à Bédoin
 - la RD 164a desservant en impasse la station du Mont Serein
-

Le sommet du Ventoux va de nouveau être accessible des deux côtés

Ecrit par le 6 février 2026



Il y a à peine un mois, le sommet du Mont Ventoux était de nouveau accessible par son versant Sud, à partir du Chalet Reynard. Ce vendredi 5 mai, c'est au tour du versant Nord d'être de nouveau ouvert.

Les automobilistes pourront donc se rendre au sommet du Géant de Provence à partir du Chalet Liotard, par la RD974. Les agents départementaux en charge des routes leveront, dans la journée de vendredi, la barrière située à quelques mètres de la fin de la station du Mont Serein.

V.A.

Réouverture de la route vers le sommet du

Ecrit par le 6 février 2026

Mont Ventoux



La route qui mène vers le sommet du Géant de Provence a fermé le 18 novembre dernier. Il sera de nouveau accessible aux véhicules par Bédoin, c'est-à-dire par son versant Sud, à partir du Chalet Reynard, dès demain, le vendredi 7 avril. Le versant Nord, du côté de Malaucène, quant à lui, restera fermé après la station du Mont Serein jusqu'à la mi-mai. La date de réouverture de la route sera fixée en fonction de l'évolution des conditions météorologiques.

Entre le 7 avril et le 12 mai, les véhicules circulant sur la RD974 côté Sud entre le lieu-dit 'Saint-Estève' à Bédoin et la barrière du lieu-dit 'La Grave', la RD974 côté Nord entre le lieu-dit 'Le Groseau' à Malaucène et la barrière du Mont Serein, la RD164, route de Sault au Chalet Reynard, entre le lieu-dit 'La Reynarde' à Aurel et le carrefour RD164 / RD974 à Bédoin, ainsi que la RD164a desservant en impasse la station du Mont Serein, devront disposer de chaînes antidérapantes ou de pneus spéciaux homologués et conformes à la législation en vigueur sur l'emploi des dispositions antidérapant et anti-patinant.



Ecrit par le 6 février 2026

V.A.